

**Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018**

**Point C**

**DISPOSITIONS ORGANIQUES**

**Usine SYCTOM Ivry-Paris XIII**

**Création d’une mission d’information et d’évaluation et désignation de ses membres**

**Intervention de Romain Zavallone , au nom du groupe EELV**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

La position des écologistes est claire et constante quant à la validité de ce projet. Il est inutile de rentrer dans tous les détails de ce projet au vu du nombre d’heures de débat que nous avons eu dans cette assemblée et surtout en dehors.

Sans citer l’ensemble de nos actions, nous pouvons évoquer le vœu contre le projet de reconstruction de l’usine d’incinération, adopté dans le cadre du conseil municipal du 20 octobre 2016 ; nous pouvons de même rappeler notre vœu appelant le SYCTOM à mesurer les polluants émergents, adopté dans le cadre du conseil municipal du 15 février 2018.

Nous ne sommes d’ailleurs pas les seuls à nous prononcer contre ; nous tenons à saluer une nouvelle fois l’engagement du Collectif 3r et de Zero Waste France sur cette question cruciale pour l’intégrité de notre environnement et de notre santé.

Il semble désormais que l’Autorité environnementale se pose elle aussi des questions sur le projet de reconstruction de l'usine de traitement des déchets Ivry-Paris XIII dans sa présente configuration, notamment dans son avis publié le 21 mars 2018. Nous pouvons ainsi évoquer les points saillants de cet avis.

L’Autorité environnementale conteste le calcul du gisement de déchets retenu par le Syctom et l'adéquation du projet avec les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les chiffres de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), retenus par l'Autorité environnementale, qui sont également ceux des associations, diffèrent de 400.000 tonnes par rapport à ceux du Syctom: "ainsi les hypothèses "volontaristes" d’évolution retenues par Syctom (...) apparaissent en retrait des objectifs nationaux prévus par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte."

Or, le Syctom prévoit de recycler 28% des ordures ménagères en 2025, alors que les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte espèrent 65% de recyclage en 2025.

L’Autorité Environnementale recommande par ailleurs au Syctom "de réexaminer la pertinence, au sein de l’Unité de Valorisation Organique (UVO), de l’installation de traitement des ordures ménagères résiduelles ", puisque les dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoient à la fois une diminution du volume d’ordures ménagères résiduelles à traiter, et le tri à la source des biodéchets.

Cependant, le projet de deuxième usine UVO ne sera pas présenté en tant que tel à l'enquête publique (conjointe pour les deux demandes d’autorisation) en mai 2018, alors qu’il est pourtant étroitement lié au projet de première usine d’incinération (UVE), puisqu’il est prévu que les déchets de l’un soient traités par l’autre.

Il semble pourtant évident que toute remise en question de l’une des deux usines doive entraîner une réflexion sur l’ensemble du projet.

L’Autorité Environnementale remarque en outre que le Syctom n’a pas pris en compte le Plan B’OM (scénario alternatif produit par les associations) dans son étude d’impact et recommande qu’il fasse l’objet d’une présentation “au même titre que les autres scénarios de substitution.

Par conséquent, les écologistes continueront de porter des réponses claires au sein de la mission.

Non, l’unité de valorisation organique (UVO) n’est pas différente du tri mécano biologique, technique incompatible avec les objectifs de loi de transition énergétique.

Les écologistes dénoncent ainsi cette campagne de « greenwashing » conduite par le Syctom.

Oui, des alternatives existent : le plan B’OM met l’accent sur l’amélioration du tri et la réduction des déchets au quotidien. Il n’y a d’ailleurs pas de hasard dans les conclusions de l’AE lorsqu’elle affirme que ces alternatives, comme le plan B’OM, ne sont que très peu citées et mis en avant. A ce titre, nous aimerions savoir ce que le Syctom compte mettre en place d’actions pour pallier ce manque.

Ces solutions, bonnes pour l’environnement, économes pour nos finances locales et créatrices d’emplois se démarquent du projet obsolète défendu par le Syctom.

En effet, la justification du projet Ivry-Paris XIII repose encore et toujours sur des orientations datant du tout début des années 2000, alors que l’économie circulaire et l’urgence de réduire le gaspillage de nos ressources.

Cet avis de l'AE constitue pour les écologistes une grande satisfaction, car il confirme les réserves que nous avions émises dès le départ sur ce projet dans toutes ses composantes: son dimensionnement, ses ambitions, les technologies retenues, sa gouvernance et globalement son coût ne sont pas adaptés.

Je vous remercie.

Romain Zavallone